

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 039-243900420-20240603-107_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 03 juin 2024

Date de convocation

24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 03 juin à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Acquisition d'un terrain pour la création d'un bassin d'orage et le futur poste de refoulement des eaux usées de Mouchard
N°107/2024

Nombre de membres

40

Présents

31

Représentés

2

Excusés

8

Votants

33

Présents

Mesdames Paillot, Valot, Giancatarino, Faivre, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Degay, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Madgelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Desarbres, Sermier (procuration à Jean-Marie Truchot), Masuyer, Hählen (procuration à Virginie Falcinella-Gillard), MM. Dejeux, Brochet, Brugnot, Coutrot.

Absents M. Baton.

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de racheter la parcelle AB n°15 d'une contenance de 12 ares pour les besoins de son projet d'assainissement sur Mouchard, afin d'y installer un bassin d'orage et un poste de refoulement des eaux usées,

Considérant que le terrain est accessible pour l'exploitation future des ouvrages et desservi par un réseau électrique nécessaire au fonctionnement des équipements de pompage,

Considérant que la parcelle est traversée par le réseau d'assainissement gravitaire qu'il sera nécessaire de raccorder sur les nouveaux ouvrages,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la parcelle située route de Certémery, d'une surface totale de 12 ares pour un montant total de 1 000€,

- De régler cette acquisition par un acte en la forme administrative,
- D'autoriser la 1^{ère} Vice-présidente, Mme Pate, à signer cet acte en tant que représentante de la Communauté de communes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Alain Timal
Secrétaire de séance

